

Eclairage Public

autorisation signer le
marché - financement

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché concer-
nant la réfection de l'éclairage Public qui sera effectuée par la C. G. S. S. à
Percy, pour un montant de 18.438.54 francs.

Le financement des travaux a été prévu par délibération du 3 mars 1964
approuvée le 12 mars 1964, pour la somme de 35.000 -